

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2009

---

**ENCADREMENT DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION  
ET ACTION DE GROUPE - (n° 1897)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,  
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

-----  
**ARTICLE 15**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 6° comporte une mention informant le destinataire de ses droits légaux ainsi que des dispositifs de protection contre le surendettement dont il peut bénéficier. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objectif de prévenir en amont les situations de surendettement et les pratiques abusives de prêt en assurant l'information des destinataires quant à l'existence du risque de surendettement et des droits dont il dispose en vertu de textes législatifs comme celui-ci.